

**ASSOCIATION  
AIDOMI :  
PROJET  
ASSOCIATIF**



**AIDOMI**  
AIDES ET SOINS À DOMICILE

# SOMMAIRE

- 4 HISTORIQUE
- 5 LA FUSION : UN PARI RAISONNABLE
- 5 VALEURS & ÉTHIQUE
- 6 LES VALEURS ASSOCIATIVES
- 8 LE CONTEXTE LOCAL
- 8 PUBLICS ACCOMPAGNÉS NOS OBJECTIFS
- 9 LES ENGAGEMENTS D'AIDOMI : NOS MISSIONS
- 10 UNE PHILOSOPHIE HUMANISTE & DÉSINTERESSÉE
- 11 LES ACTIVITÉS : NOTRE OFFRE DE SERVICES
- 12 IMPLANTATIONS & TERRITOIRES D'INTERVENTION
- 13 GOUVERNANCE
- 13 MOYENS, ORGANISATION & FONCTIONNEMENT
- 14 PERSPECTIVES 2018 • 2022



**Notre association est le fruit du regroupement de 3 associations locales consacrées dès leur origine à l'aide et au soin à domicile auprès des personnes âgées.**

La fusion, fin 2016, de l'ASAD de Bordeaux opérationnelle depuis 1955, de l'OGISAD créée en 1974 et de l'OGIGAD née en 1986 a été l'occasion de réaffirmer les valeurs qui animaient ces trois structures qui travaillaient côte à côte et qui désormais ne font plus qu'une sous le nom d'AIDOMI.

Le souci majeur qui a présidé à la décision de rapprochement consistait à mettre à la disposition des financeurs de l'aide et du soin à domicile et des personnes âgées ou en situation de handicap une **structure unique alliant au sein d'un SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE toutes les compétences utiles à ces services.**

C'est bien là le projet social et l'utilité sociale que reflètent les statuts d'AIDOMI.

*L'association a pour finalité de promouvoir au profit de personnes de tout âge une politique de prévention, de maintien, de soutien, d'accompagnement, de soins et d'accueils à domicile ou à partir du domicile, c'est-à-dire :*

- **de permettre à toute personne fragilisée par les vicissitudes de la vie ou en situation de handicap, quel que soit son âge, de rester maître de ses choix de vie,**
- **d'apporter une aide ou un accompagnement permettant à toute famille ou groupe familial confronté à des difficultés sociales, éducatives ou de santé de les compenser ou de les dépasser,**
- **de permettre à chacun de rester chez soi le plus longtemps possible, y compris jusqu'à la fin de son existence si tel est son choix.**

*Pour ce faire, l'Association contribue au développement des services qui facilitent la vie à domicile de toute personne, tant par ses salariés que par des services aux employeurs directs (service mandataire).*

**Jean Paul EMERIAU  
Président AIDOMI**

# HISTORIQUE

Le passé très riche de la ville de Bordeaux dans le domaine social a permis d'ouvrir la voie du maintien à domicile depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, et ce, grâce à des initiatives en matière d'aide et de soin à domicile telles que les œuvres d'origine confessionnelle, les sociétés de secours mutuel et plus récemment le Centre Communal d'Action Sociale.

**DES  
INITIATIVES  
ASSOCIATIVES  
SONT VENUES  
COMPLÉTER  
L'ACTION  
DES POUVOIRS  
PUBLICS :**



# LA FUSION

## UN PARI RAISONNABLE

Chaque entité a développé au cours du temps des pratiques, des habitudes, des manières de traiter les difficultés et plus généralement le « statut » des collaborateurs qu'il convient de prendre en compte pour harmoniser sans aligner, rapprocher sans détruire.

Outre la révision de quelques accords antérieurs, le pari a été pris de laisser au travail en équipe et au temps de lisser les inévitables aspérités d'un tel rapprochement.

**Les anciens services, désormais fusionnés, développent un travail commun basé sur des valeurs de respect mutuel qui résultent d'une volonté forte de construire des réponses adaptées en cohérence avec les orientations politiques sanitaires et sociales actuelles.**

Les bénéfices humain et social attendus de cette fusion se résument à :

- un meilleur professionnalisme en particulier dans la prévention des effets du vieillissement,
- des économies d'échelle, à terme, au niveau des coûts,
- une garantie de l'emploi accrue pour les personnels, de meilleures conditions de travail et des opportunités accrues pour les parcours professionnels.

**L'évolution des besoins, relayée par les exigences des nouvelles politiques sanitaires et sociales, formalisées notamment par La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 représente l'enjeu majeur que se sont donnés les responsables d'AIDOMI et leurs personnels.**

## VALEURS & ÉTHIQUE

Les conseils d'administration sont, depuis l'origine, constitués de personnes bénévoles qui partagent des valeurs identiques, cette situation se retrouve intégralement au sein du conseil d'AIDOMI qui comprend gérontologues, gestionnaires, praticiens de l'économie sociale et solidaire.

AIDOMI adhère à l'UNA, 1<sup>er</sup> réseau national de l'aide et du soin à domicile et à son union territoriale UNA Gironde (UNA 33).

**AIDOMI développe ses activités autour de trois exigences :**

- **Associative** : créer et renforcer du lien social centré sur l'accompagnement et l'autonomie des personnes
- **Des prestations de service social, médico-social et sanitaire adaptées aux besoins**
- **Un professionnalisme responsable fondé sur les compétences techniques apportées par des personnels qualifiés et une gouvernance assurée par des administrateurs bénévoles et le directeur général de l'association.**





# LES VALEURS

## ASSOCIATIVES :

« *La personne doit pouvoir choisir un lieu de vie adapté à ses attentes et à ses besoins* ».

« *Ma maison, c'est mon château* »,

« *C'est mon repaire, celui de mon intimité, mon lieu de ressources où je refais mes forces. C'est l'existence de ce lieu, ma maison [...] quelles qu'en soit la forme et les dimensions, petite chambre ou noble manoir, [...],*

*ce lieu parfaitement intime et individuel qui justifie ma place dans la société<sup>(1)</sup> ».*

(1) Laroque Geneviève, « Ma maison, c'est mon château », Gérontologie et société, 2011 n°136, p 8-11

Le domicile est un lieu d'identité sociale, un lieu de souveraineté, d'identité personnelle. Le fait d'avoir un domicile est considéré dans la société actuelle comme un symbole d'inclusion sociale donc d'intégration. Respecter ce choix de vie, c'est respecter la personne dans son intégrité, dans toutes ses dimensions.

**Sur ces bases, l'association se donne pour principe d'assurer la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge de la personne, avec une écoute de tous les instants et une adaptation en fonction de l'évolution des besoins et des attentes de la personne.**

## **CE PRINCIPE SE DÉCLINE AUTOUR DE VALEURS FORTES :**

### **DES VALEURS HUMAINES :**

- Le respect des principes de laïcité, d'égalité et de neutralité.
- Le respect de la personne et de ses droits fondamentaux.
- Le principe de non-discrimination.
- Le respect des biens de la personne.
- Le respect du choix du lieu de vie, de l'espace et de la vie privée de la personne.
- Le respect de son intimité, de son intégrité et de sa dignité.
- Le respect de la confidentialité des informations reçues.
- Le libre accès des usagers aux informations contenues dans leur dossier.
- La prise en compte de la place de la famille et de l'entourage proche.
- Le bien-être au travail et l'amélioration des conditions de travail.
- Le respect de sa culture et le respect de la personne dans ses choix, tout au long de sa vie.

### **DES VALEURS PROFESSIONNELLES :**

- Le respect de la parole.
- La notion d'altérité et de responsabilité.
- Le respect de la confidentialité des informations reçues.
- Le libre accès des usagers aux informations contenues dans leur dossier.
- La prise en compte de la place de la famille et de l'entourage proche.
- Le bien-être au travail et l'amélioration des conditions de travail.

**CES VALEURS  
FORTES SE  
TRADUISENT EN  
OBJECTIFS ET EN  
ENGAGEMENTS  
CONCRETS.**



# LE CONTEXTE LOCAL

Par son caractère novateur, AIDOMI a pris une place de référence dans le contexte local d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

**La mission principale d'AIDOMI est de concourir au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap grâce aux deux services fusionnés de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et de leurs Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Leur passé est ancré dans l'environnement bordelais.**

Elle a le soutien actif des financeurs de l'aide à la personne, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, et d'autres organismes porteurs d'une politique sociale spécifique (par exemple le CCAS de la ville de Bordeaux).

## PUBLICS ACCOMPAGNÉS

### NOS OBJECTIFS

AIDOMI se donne pour objectifs de contribuer à la mise en œuvre des politiques d'action sociale, de prévention, de santé et de toute politique destinée à accompagner à leur domicile, ou à partir du domicile, **les publics fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.**

AIDOMI s'inscrit dans un objectif de continuité et de décloisonnement des interventions sociales et médico-sociales réalisées au bénéfice des personnes accompagnées. Par le rapprochement du soin et de l'aide au domicile assurés par une même organisation pilotée par un encadrement unique, elle entend favoriser la prévention des difficultés nées du vieillissement et du maintien à domicile.



# LES ENGAGEMENTS D'AIDOMI

## NOS MISSIONS



**Le système d'accompagnement et de prise en charge des personnes doit aujourd'hui s'articuler autour de deux engagements majeurs :**

- Améliorer la qualité des soins et de l'aide en développant l'interdisciplinarité pour intégrer l'accompagnement global des personnes et la formation des équipes professionnelles.
- Concilier l'objectif de maîtrise des dépenses publiques avec les exigences de protection auxquelles aspirent les personnes.

**AIDOMI s'engage à chercher la meilleure adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins des bénéficiaires tout en accompagnant et anticipant l'évolution de leurs demandes.**

**AIDOMI coordonne ses actions dans le respect des droits des personnes :**

- Participation directe ou avec l'aide de son représentant légal ou de sa famille à la conception de l'accompagnement et de la prise en charge.
- Accompagnement et prise en charge individualisée de qualité favorisant le développement du bénéficiaire, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé.
- Le secret sur les informations le concernant et le droit à l'accès à toute information ou document concernant son accompagnement et sa prise en charge.
- La possibilité de faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits.
- La liberté d'expression à tout moment de l'accompagnement et de la prise en charge.

**AIDOMI  
EST ENGAGÉE  
DANS  
UNE DÉMARCHE  
QUALITÉ.**



# UNE PHILOSOPHIE

## HUMANISTE & DÉSINTÉRESSÉE

**AIDOMI, en adhérant aux principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire, promeut le droit de vivre à domicile et met tout en œuvre afin de permettre l'accès à l'aide, l'accompagnement, le soin en garantissant la liberté de choix de la personne en proposant des réponses adaptées à la diversité des situations.**

**Ainsi, l'association se donne comme mission de répondre aux besoins sur son territoire, dans le respect des critères qui délimitent son autorisation par les pouvoirs publics :**

- Continuité du service et des interventions.
- Participation à la sécurité de la personne.
- Absence de sélection des bénéficiaires.
- Soutien pour les proches aidants par le repérage des risques d'épuisement, l'information des aidants et le développement de solutions de répit.
- Contribution à la définition des politiques publiques, à l'innovation sociale notamment en s'inscrivant dans les travaux portés par la filière Silver Economie.



# LES ACTIVITÉS

## NOTRE OFFRE DE SERVICES

**AIDOMI assure ses activités auprès des bénéficiaires dans le cadre d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile). Le SPASAD coordonne l'aide et le soin afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées à domicile dans un service « complet » eu égard au maintien à domicile :**

- Le SPASAD accompagne les personnes, de la prévention des risques de fragilité à l'accompagnement des situations de grande dépendance quels que soient leur âge, leur situation de handicap ou leur maladie.
- Le SPASAD s'inscrit dans le cadre du parcours de santé des personnes en situation de fragilité.

**Le SPASAD met en œuvre des actions de prévention individuelles et collectives pour l'ensemble des bénéficiaires. Les missions de prévention visent à :**

- Repérer les facteurs de risques de perte d'autonomie pour limiter les risques de chutes, de dénutrition/malnutrition, d'isolement social, dépression, ...
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé : nutrition, activités physiques, ...
- Améliorer l'autonomie de la personne lorsque cela est possible par la mobilisation des capacités restantes et l'apprentissage de stratégies de compensation.

- Le SPASAD contribue à limiter les risques dans leurs parcours, notamment au regard de l'hospitalisation.
- Le SPASAD est un acteur déterminant du retour à domicile en sortie d'hospitalisation.
- Le SPASAD assure une prise en charge globale par la réalisation de missions d'intérêt général, des missions de prévention et de missions d'accompagnement et de compensation de la perte d'autonomie.
- Le SPASAD participe au PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie).

**Ces services sont rendus par un service de soins à domicile et un service d'aide à domicile ; ces deux services fonctionnent sous le régime dit « prestataire », qui entraîne que le personnel soit salarié d'AIDOMI.**

**En outre, un service dit « mandataire » propose aux personnes qui le souhaitent tous les services utiles à l'emploi par elles-mêmes d'un intervenant à domicile.**

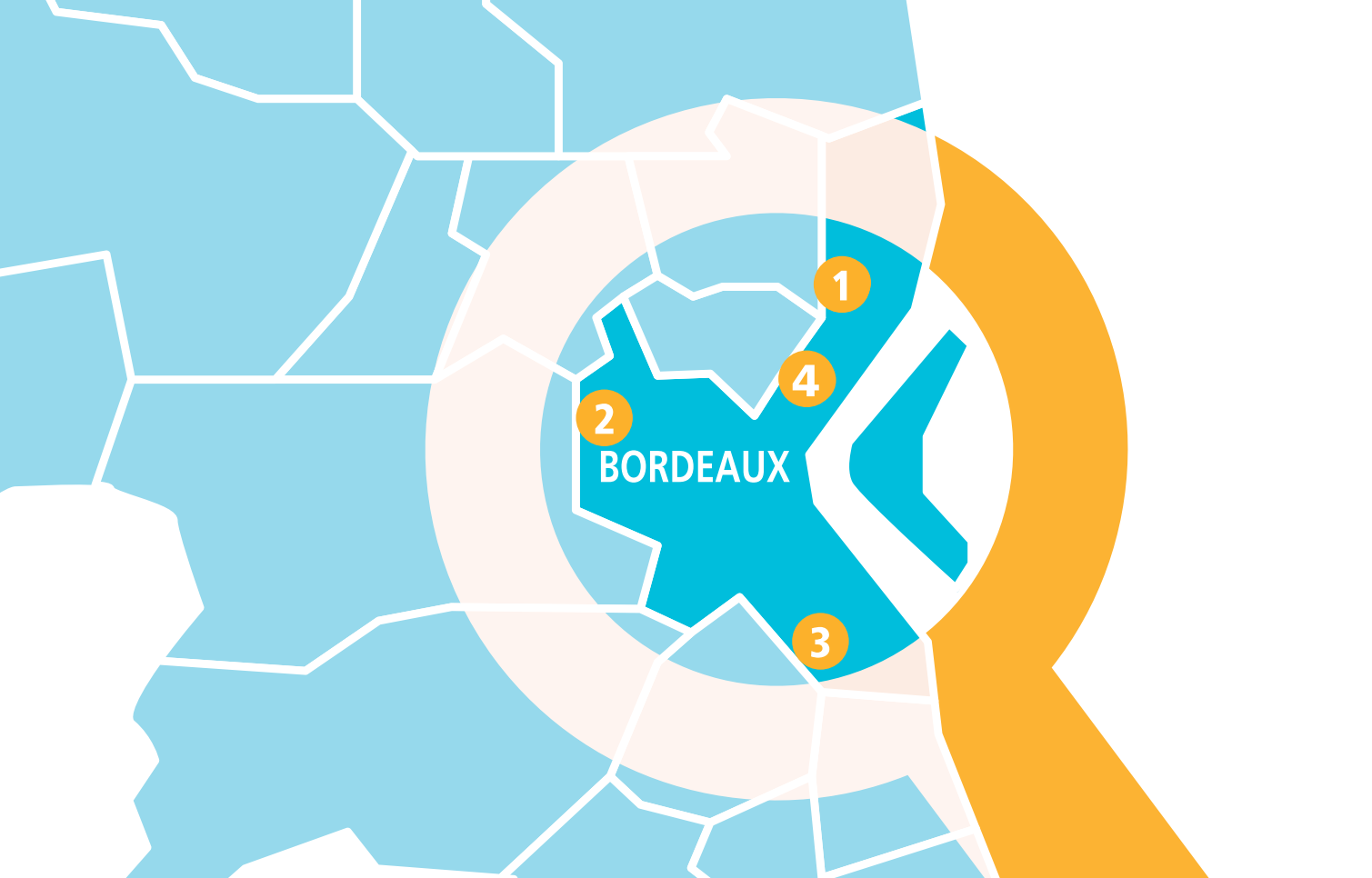
Les activités du SPASAD sont complétées par la présence de :

- deux Gestionnaires de Cas MAIA,
- une équipe spécialisée Alzheimer,
- un service de répit à domicile pour les aidants de personnes Alzheimer,
- un service d'accompagnement véhiculé,
- un service « mandataire » spécialisé à l'origine dans la garde d'enfants de parents au travail, (Sitting et shopping) intégré désormais dans le service mandataire d'AIDOMI.

## **PLUS EN DÉTAILS :**

**Le SPASAD accompagne la personne dans la réalisation des activités de la vie quotidienne : soins et actes essentiels, activités domestiques et activités sociales et relationnelles.**





# IMPLANTATIONS & TERRITOIRES D'INTERVENTION

Les services d'AIDOMI couvrent les territoires pour lesquels AIDOMI est habilité ou / et autorisé.

**Trois pôles décentralisés permettent une plus grande proximité des bénéficiaires :**

1 4

**BORDEAUX CENTRE, BACALAN ET BORDEAUX MÉTROPOLE**  
Au siège, près de la Place Ravezies

3

**BORDEAUX SUD ET RIVE DROITE**  
Cours de l'Yser

2

**CAUDÉRAN ET SAINT AUGUSTIN**  
Rue de la Gare à Caudéran



# GOUVERNANCE

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration et de son bureau piloté par le Président l'organisation de l'Association comprend :

**Une Direction générale composée d'un directeur Général assisté de trois directeurs :**

Opérationnel pour l'ensemble des personnels d'intervention répartis dans les 3 pôles

Administratif et financier

Ressources humaines et formation

.....

**Le bureau se réunit toutes les six semaines.**

**La direction générale est présente aux réunions ainsi que le ou les directeurs concernés par l'ordre du jour.**

.....



## MOYENS, ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

**AIDOMI dispose de tous les moyens indispensables à l'accomplissement de ses missions.**

- Du personnel compétent pour les services généraux et le service des bénéficiaires, soit plus de 450 titulaires et des forces d'appoint en CDD ou contrats aidés.
- Des locaux en propre ou en location répartis sur la commune de Bordeaux (siège et fonction support à Ravezies et rue de Tivoli).
- Des matériels professionnels et de soins.
- Des matériels informatiques et de télécommunications, y compris un service de planning informatisé bien adapté à la gestion du temps auprès de nos usagers.

**La représentation du personnel est assurée par des instances régulièrement élues.**



# PERSPECTIVES

2018 • 2022

AIDOMI s'inscrit dans un dispositif novateur d'une nouvelle histoire à créer. Il s'agit d'impulser, d'orienter, tout en assurant une continuité liée à l'histoire des associations.

Le plan stratégique 2018-2022 tiendra compte des axes de développement des financeurs de l'aide et du soin dans le département de la Gironde et s'articulera autour des options suivantes :

## **En priorité :**

- **La poursuite et le développement de l'accompagnement et de la prise en charge des publics fragilisés : personnes âgées et personnes en situation de handicap.**
- **Le développement des prestations dites de confort en direct et/ou en partenariat.**

**Selon les orientations prioritaires prévues par le Département ou l'Agence Régionale de Santé, on peut envisager des voies nouvelles de développement toujours centrées sur les publics qui sont les nôtres.**



« **Au final  
notre projet  
est ambitieux  
et enthousiasmant** »

Il suppose un engagement personnel de tous, administrateurs, responsables et personnels de terrain au contact quotidien avec les bordelais et bordelaises en mal d'autonomie et désireux de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

**Voilà qui donne sens et raison d'être à AIDOMI : entièrement au SERVICE des plus fragiles, fatigués ou handicapés.**





**AIDOMI**

SOINS – AIDE – ACCOMPAGNEMENT

**05 56 01 91 91**

[www.aidomi.fr](http://www.aidomi.fr)

22, rue du Pr Lannelongue  
33 300 Bordeaux

2, avenue de la gare  
33 200 Bordeaux

182, cours de l'Yser  
33 800 Bordeaux

Siège social : 22, rue du Professeur Lannelongue, 33 300 BORDEAUX  
Services administratifs : 56, rue de Tivoli, 33 000 BORDEAUX